



## **DECISION MUNICIPALE N° 2025/17**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'acquisition de matériel et de mobilier pour le Foyer des Jeunes et la modernisation du City stade**

Le Maire de PIGNANS,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

**CONSIDERANT** que ce projet se concentre sur les objectifs et moyens mis en œuvre dans l'optique de faire du Foyer des jeunes un terrain d'apprentissage et de sensibilisation à la citoyenneté,

**CONSIDERANT** que l'achat de matériel et de mobilier intérieur et extérieur (accessible PMR) pour l'aménagement du Foyer des jeunes et la modernisation du City stade répondent à une demande de développement d'autonomie et d'insertion sociale pour les adolescents,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var une subvention d'investissement dans le cadre de la campagne généraliste et ALSH d'un montant de 21 338.46 € HT pour un montant de dépense subventionnable de 35 564.11 € HT.

**ARTICLE 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 05/05/2025

Le Maire,  
BRUN Fernand

